

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 06 novembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

27 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :

35 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le 06 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-097-2023

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de fourniture d'eau potable en secours entre la communauté de communes du Grand Chambord et le SMAEP de Saint-Dyé (pour la vente et l'achat d'eau)

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, indique que par contrat d'affermage ayant pris effet au 1er mai 2023, le SMAEP de Saint-Dyé a confié à la société SAUR l'exploitation du service de distribution d'eau potable des communes de Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire et Muides-sur-Loire.

Il rappelle que la CCGC assure la gestion en régie du service d'eau potable de 12 communes de son territoire, notamment des communes Saint-Laurent-Nouan alimentée par deux usines de productions (Le Haut-Midi et Le Clos-Ligny) et Montlivault alimentée en secours par le SMAEP de Saint-Claude-de-Diray.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des communes du SMAEP de Saint-Dyé et les communes de Montlivault et Saint-Laurent-Nouan gérées par la CCGC, les parties doivent contractualiser les tarifs et les modalités d'achat et de vente d'eau.

Eléments principaux de la convention :

- Durée : le système de comptage de l'eau a été mis en place en mai 2023. Il convient donc que la convention puisse prendre effet à compter du 1er mai 2023. Cette convention est établie pour la durée du contrat d'Affermage soit jusqu'en 3035.
 - Tarifs : les tarifs sont fixés à :
 - o 0.70 € par m3 pour la vente par la CCGC
 - o 0.70 € par m3 pour la vente par le SMAEP (0,30 € part du SMAEP et 0,40€ part du concessionnaire).
- La formule de révision est identique pour les deux tarifs.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention portant sur la fourniture d'eau potable en secours entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le SMAEP de Saint-Dyé telle que présentée en annexe 5 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention portant sur la fourniture d'eau potable en secours entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le SMAEP de Saint-Dyé telle que présentée en annexe 5 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Anne-Marie THOMAS

Le Président



Gilles CLEMENT